



Province de Québec  
MRC des Laurentides  
Municipalité de Lac-Supérieur

## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil du 4 février 2022, Le conseil municipal adoptera le règlement 2021-631 sur la rémunération des élus.

Un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont dûment été faits lors de la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2021. Le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022

Sophie Choquette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

---

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sophie Choquette, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022 entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022

Sophie Choquette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim